

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes

006-210001262-20240925-CM20240925_066-DE
Reçu le 26/09/2024 ---

Arrondissement de Grasse



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de publication	26/09/24
---------------------	-----------------

Date de convocation et d'affichage :
20/09/2024

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**Mme GUIGNONNET Nadine donne procuration à Mme HARTMANN Laurence
Mme CHARENSOL Sophie donne procuration à M. FAURE Jean-Paul**

Était absent : **M. BARTHES François**

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°25.09.2024_066

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2024

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 27/06/2024

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 05/06/2024, diffusé à l'ensemble des élus le 27/06/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

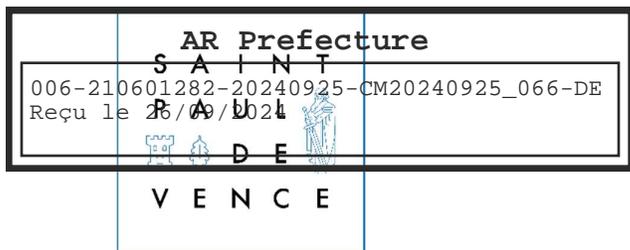
VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2024, diffusé à l'ensemble des élus le 27/06/2024.

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





Saint-Paul de Vence, le 25 juin 2024

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal

du mercredi 5 juin 2024, à 18h30 à l'Auditorium

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	22
votants	23

Date de convocation et d'affichage :

31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie.

Etaient excusés :

M. VACQUIER Nicolas donne procuration à M. VERIGNON Benoit.

Etaient absents : /

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

040

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03/04/2024

Mme SAPHORES-BAUDIN demande à recevoir la présentation de l'Office de Tourisme du 03/04.

M. le MAIRE : Cela vous sera communiqué.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-210601282-20240925-CM20240925_066-DE	041	Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire
Reçu le	26/09/2024	

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

042	URBANISME – Modification du PLU
------------	--

Mme COLLET présente la délibération.

M. FAURE : Est-ce qu'il y a des modifications relatives à la zone des logements sociaux ?

Mme COLLET : Non aucune modification sur ce zonage.

Mme GUIGONNET : Où se fait la consultation ?

Mme COLLET : En mairie.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

043	L'Art de Vivre – Avenant n°1
------------	-------------------------------------

M. FAURE : Quelle est la situation des réservations actuelles ?

M. le Maire : C'est privé. Nous savons seulement qu'il y a une liste d'attente de Saint-paulois pour le BRS.

M. FAURE : Le promoteur reviendra et demandera une subvention.

Pourquoi si vous aviez besoin de 40 logements, en faire 80 ?

M. le Maire : Il y a de la mixité puisqu'il y a 50 % locatif et 50 % d'accession à la propriété.

M. FAURE : Non c'est 100 % de logements sociaux.

M. le Maire : 70% des salariés peut présenter un dossier. Le but est de donner un logement à ceux qui ont des difficultés pour se loger.

Il y a 250 personnes inscrites au CCAS en attente d'un logement. Les saint-paulois sont prioritaires.

M. FAURE : Nous pensons que cette délibération n'est pas cohérente avec le PLU.

J'ai une proposition à faire.

M. le Maire : il n'y a pas de débat.

M. FAURE : Vous pouvez faire un projet alternatif.

M. le Maire : Le projet est trop avancé. Si demain le projet ne se fait pas. La commune devra racheter le terrain, le revendre et il pourrait y avoir la construction de 100 logements.

Mme HARTMANN : Je connais des familles en attente de déposer un dossier BRS. Quel est le délai d'attente ?

M. le Maire : Si la délibération est votée, la machine est relancée pour les 20 logements en BRS.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (3 oppositions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL ; 1 abstention : Mme COLLET)

044	FINANCES – Vente du bien AS105 et AS16
------------	---

M. STACCINI présente la délibération.

M. FAURE : Félicitations pour avoir demandé un dépôt de garantie cette fois, et éviter de faire perdre 150000 € à la commune comme la dernière fois.

M. le Maire : C'est faux, la commune n'a pas perdu d'argent, du temps peut-être.

Si le dépôt de dossier n'est pas fait nous retirerons la vente comme pour le 1er.

M. FAURE : Vous aviez souhaité un membre de l'opposition dans le groupe de travail ?

M. le Maire : Tout à fait, et M. VERIGNON était présent.

M. FAURE : Mais M. VERIGNON a rejoint votre équipe.

M. le Maire : Officiellement, M. VERIGNON fait toujours partie de l'opposition.

M. FAURE : Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y a pas d'accord d'urbanisme avec l'acheteur concernant d'autres terrain sur la commune ?

M. le Maire : C'est grave ce que vous dites. Je ne sais pas si ce monsieur a d'autres terrains sur la commune. Mais je tiens à ce que vos propos soient notés.

006-210601282-20240925-CM20240925_066-DE
Reçu le 26/09/2024

M. FAURE : Si nous avions fait partie de la commission, il n'y aurait pas eu ce problème.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (3 abstentions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

045	RH – Modification du tableau des effectifs
------------	---

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

046	RH – Recrutement de saisonniers
------------	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

Mme CHARENSOL : Pourquoi y'a-t-il 2 personnes supplémentaires ?

Mme CAUVIN : Car nous avons du personnel malade que nous devons remplacer.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

047	CULTURE – Don ARMAN à la commune
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : A quel endroit sera placée la sculpture ?

M. le Maire : Sur la terrasse en face du cheval.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

048	CULTURE – Contrat de prêt Galerie 337
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (3 abstentions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

049	CULTURE – Contrat de prêt Tiziano
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

050	CULTURE – Convention-cadre prêt d'œuvre
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : quelle sera notre visibilité sur ces œuvres ?

M. le Maire : Nous enverrons la photo et l'emplacement à tous les conseillers.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

051	CULTURE – Convention FMCJ
------------	----------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

006-210601282-20240925-CM20240925_066-DE

Reçu le 26/09/2024

052

EVENEMENTIEL – Convention COF

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme HARTMANN remercie l'association et ses bénévoles.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

053

Demande de subvention Conseil Départemental 80 ans libération

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

054

EVENEMENTIEL – Convention association fédérée don du sang

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. RAFFAELLI sort pour le vote de cette délibération.

Mme HARTMANN remercie l'association et ses bénévoles.

M. le Maire précise que cette association ne demande jamais de subvention. Cette association porte cet évènement mais d'autres association participeront.

M. FAURE : Question sur la forme juridique : il faut que l'activité corresponde à l'objet social de l'association.

M. le Maire : Faire des fêtes fait partie de l'objet social.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: MAJORITÉ (3 abstentions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

055

CULTURE – Tarification cinéma plein air

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

056

EVENEMENTIEL – Demande de subvention Conseil Départemental manifestations estivales

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

057

VOIRIE – Cessions délaissé M336

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

058

VOIRIE – Dénomination Place Général de Gaulle

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

059

VOIRIE – DCA DAP 2024

Mme SAPHORES-BAUDIN : Il y a beaucoup d'accidents sur le chemin des Salettes, les voitures descendent de Vence très vite. L'installation de la chicane n'y change rien, il faudrait un dos-d'âne.
M. le Maire : On m'a reproché les dos-d'ânes, nous avons décidé de ne plus faire de dos-d'ânes. C'est très contraignant. Nous avons installé des chicanes, si cela fonctionne bien nous l'installera en dur. Si ça ne fonctionne pas nous ferons autre chose.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

060	TOURISME – Taxe de séjour 2025
------------	---------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

061	Modification règlement intérieur du Conseil Municipal
------------	--

M. FAURE : Modification technique, nous rappelons que ce règlement est anti-démocratique, nous sommes contre.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (3 oppositions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

062	CASA – Convention Territoriale Globale
------------	---

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

063	Motion des Maires loi SRU
------------	----------------------------------

Mme SAPHORES-BAUDIN : nous avons vu beaucoup d'articles récemment sur les maires qui sont contre cette loi. Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que cette loi est vraiment un problème ?

M. le Maire : bien sûr puisque que tous les maires s'en plaignent.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Alors pourquoi précipiter ce mouvement vers les 3500 habitants ?

M. le Maire : Je ne précipite rien, je réponds à des demandes. Nous n'allons pas tout bloquer pour une loi qui tarde à être révoquer.

Mme HARTMANN : ce projet a été débuté lorsqu'il y avait plus de 3500 habitants sur la commune.

Mme SAPHORES-BAUDIN : vous nous avez dit qu'il y avait 40 demandes.

M. le Maire : 250 personnes sont inscrites. Le sujet est la motion.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

064	AFFAIRES SCOLAIRES – Convention SPCOC Kayak
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

065	Protocole transactionnel Massin
------------	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-211001202_20240925_CM20240925_066-DG
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.
Reçu le 26/09/2024

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 02/04/24 :

Question 1 : *La municipalité nous inonde d'informations sur les réseaux sociaux sur des sujets plus ou moins intéressants. Comme nous l'avons déjà signalé lors d'une longue panne des bornes d'entrée du village et comme nous venons de le constater pour la pollution de l'eau potable dans certains secteurs de Saint-Paul ou dernièrement pour la fermeture de la poste, aucune information n'est transmise par la municipalité. Pourriez-vous focaliser votre communication sur les problématiques de vie quotidienne des Saint-Paulois ?*

Réponse 1 : *Quand on communique, nous souhaitons avoir les éléments. Pour ne pas donner de fausse information.*

Question 2 : *Il y a un an, vous faisiez voter une délibération sur l'intention de création d'un fonds de dotation. D'après les informations que vous nous aviez communiquées, nous devrions en être à l'étape 6 qui est la campagne de communication. Où en sommes-nous ?*

Réponse 2 : *La préfecture a validé et c'est passé au Journal Officiel. Maintenant nous devons faire valider le bureau et la campagne pourrait être lancée à la rentrée.*

Question 3 : *Une double question qui nous a été posée par des parents d'élèves :*

- a. *Allez-vous étendre la période d'ouverture du centre de loisirs au mois d'août comme les autres communes de la région ?*
- b. *A quelles dates, le service affaires scolaires sera ouvert pendant le mois d'août ?*

Réponse 3 : *Même question tous les ans. Nous sommes obligés de fermer au mois d'août pour les congés des agents et les travaux. Vous nous reprochez à chaque budget des charges élevés pour les embauches donc voulez-vous qu'on embauche plus ?*

La séance est levée à 20h05.